



Concubinage, séparation, enfant, quelle issue ?

Par **papatriste**, le **16/12/2010 à 17:40**

Bonjour,rrnrnJe vis en concubinage avec ma compagne depuis 4 ans (pas de mariage ni de pacs). Nous avons eu un enfant qui a maintenant 3 mois. Notre vie de couple s'est totalement dégradée et je suis malheureux chez moi. J'ai rencontré une nouvelle compagne avec laquelle je projette de refaire ma vie, disons à moyen terme.rnrnJe tiens énormément à mon fils et ne veux pas le perdre. Ma compagne travaille (congrés jusqu'à fin janvier), de mon côté j'ai retrouvé un emploi stable il y a peu et gagne désormais mieux ma vie qu'elle.rnrnJe ne veux pas la priver de notre fils non plus, mais est-il envisageable d'obtenir une garde alternée ?rrnrnExiste-t-il une possibilité de séparation à l'amiable si nous arrivions à nous entendre ? (ce qui reste une hypothèse, sachant qu'elle a appris ma liaison il y a peu).rrnrnMerci à tous pour votre aide.

Par **Marion2**, le **16/12/2010 à 18:08**

Bonsoir,rrnrnIl faut saisir en courrier recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance.rnrnIl statuera sur la garde de l'enfant et sur le montant de la pension alimentaire (si besoin est).rrnrnSi vous êtes d'accord avec la Maman pour le mode de garde et sur le montant d'une pension alimentaire, le JAF acceptera votre accord.rnrnUn avocat n'est pas obligatoire.

Par **papatriste**, le **16/12/2010 à 19:24**

Bonsoir et merci pour la réponse.rnrnLe JAF acceptera-t-il une garde alternée si nous sommes d'accord peu importe l'âge de l'enfant ?rnrnEt dans le cas où nous ne serions pas d'accord, ai-je un espoir d'obtenir la garde alternée ?

Par **Marion2**, le **16/12/2010 à 19:37**

[citation]Le JAF acceptera-t-il une garde alternée si nous sommes d'accord peu importe l'âge de l'enfant ?[/citation]rnrnDans la mesure où vous êtes tous les deux d'accord, oui.rnrn[citation]Et dans le cas où nous ne serions pas d'accord, ai-je un espoir d'obtenir la garde alternée [/citation]rnrnJe ne pense pas.

Par **papatriste**, le **16/12/2010 à 19:40**

Je suis donc pour ainsi dire coincé ...rnrnMerci de m'avoir éclairé ...

Par **mimi493**, le **16/12/2010 à 20:59**

Pas forcément, la loi permet au juge de décider d'une résidence alternée même si un des parents n'est pas d'accord, et hélas, on le voit souvent (la résidence alternée, surtout pour un jeune enfant, est TRES préjudiciable pour l'enfant, et n'a d'intérêt que pour l'égoïsme des ou d'un parents, au détriment de l'enfant)

Par **levarois**, le **18/12/2010 à 16:20**

La résidence alternée est au contraire tout a fait envisageable pour les jeunes enfants et cela même dans leur intérêt. rnrn<http://www.easydroit.fr/forum/divorce/Et-les-enfants-dans-tout-cela-/residence-alternee/T17184.htm>

Par **Marion2**, le **18/12/2010 à 16:59**

[citation]***on le voit souvent (la résidence alternée, surtout pour un jeune enfant, est TRES préjudiciable pour l'enfant, et n'a d'intérêt que pour l'égoïsme des ou d'un parents, au détriment de l'enfant)*** rnrn [/citation]rnrnJe suis entièrement d'accord avec mimi.

Par **levarois**, le **18/12/2010 à 21:53**

Ils sont spécialistes de l'enfant et ils se sont récemment exprimés sur le sujet de la résidence

alternéernhttp://url-ok.com/d74b4arnrnLa doctrine du bas âge comme critère dans la prise de décision quand aux responsabilités parentales doit être rejetéernhttp://url-ok.com/3f0a97rnLes experts privilégient la résidence alternéernMême les bébés doivent passer les nuits chez leurs deux parents séparésrnhttp://url-ok.com/890ed1 rnPlus d'infos:rnhttp://url-ok.com/137bbb

Par **levarois**, le **19/12/2010 à 10:11**

RESIDENCE ALTERNEE RECOMMANDATIONS DE PEDOPSYCHIATRESrnSTEPHANE CLERGETrnLe pédopsychiatre Stéphane Clerget est à la fois chercheur et clinicien. Il travaille notamment sur la construction de l'identité sexuée chez l'enfant
rnhttp://www.omegavtv.tv/chroniqueur/stephane-clergetrnLe pédopsychiatre Stéphane Clerget s'est récemment exprimé dans Télé Paris OBS du 12 MARS 2010 rnLes enfants du divorce rnRencontre avec Stéphane Clerget rnQuestion: rnLe système de la garde alternée se développe. Que faut-il en penser ? rnRéponse du pédopsychiatre: rn"Le système dominant reste quand même celui de la garde confiée aux mères. Il n'y a pas de véritable parité sur ce point et c'est anormal. Cela tient à une idée préconçue selon laquelle la mère serait plus compétente pour s'occuper d'un jeune enfant. Mais certains pères le sont beaucoup plus .Pères ou mères, l'important est que le petit soit avec un parent maternel." rnQuestion: rnEn cas de garde alternée on envisage que l'enfant passe une semaine chez l'un, une semaine chez l'autre... rnRéponse du pédopsychiatre: rn"Une semaine c'est trop long pour un enfant de moins de 7 ans. Et même à partir de cet âge, mieux vaut qu'il y ait un temps, le mercredi pendant lequel il peut voir son autre parent. Il faudrait opter pour une journée par année d'âge : cinq jours d'affilé si l'enfant a 5 ans, quatre jours s'il a 4 ans, trois jours à 3 ans. Pour un bébé, le plus simple serait que ce dernier reste dans l'appartement et que les parents s'y relaient. Ce système ne se développe pas vraiment car il revient cher – ça implique d'avoir trois logements." rnPlus de recommandations de professionnels au lien suivant: rnhttp://url-ok.com/d74b4a

Par **Marion2**, le **19/12/2010 à 10:33**

C'est loin d'être l'avis de nombreux pédiatres et pédopsychiatres et lorsque l'on voit le nombre de jeunes enfants perturbés par une garde alternée, ça fait réfléchir.rnCe forum étant un forum juridique, il est inutile de continuer à débattre du bien-fondé ou non de la garde alternée.rnCordialement.

Par **levarois**, le **19/12/2010 à 11:30**

Il faut donc comprendre qu'il y a surtout beaucoup de préjugés défavorables à la résidence alternée et aux pères ainsi que le font valoir de plus en plus de spécialistes de l'enfandrnrGérard Poussin, Professeur émérite de psychologie clinique et pathologique écrivait dans Spirale n° 49 de janvier 2009:rnL'alternance épouvantail et le problème des séparations parentales avec des enfants en bas âgernLe cahier : La garde alternéernSpirale 2009/1 (n° 49) rnExtrait: rn"Il serait déraisonnable de couper un enfant de moins de 3 ans

de l'une de ses figures d'attachement pendant une semaine de façon régulière. Il va de soi qu'un aménagement progressif doit donc s'envisager dans ces cas-là. Plus l'enfant est jeune et plus le temps de séparation doit être court. Deux à trois journées est sans doute la durée maximale qu'un enfant de 3 à 6 mois puisse supporter. Mais tout dépend aussi de la relation de l'enfant à la personne chez laquelle il se trouve.

Lorsque les parents vivent ensemble, il n'est pas rare que des enfants de moins de 8 mois passent sans dommage quatre ou cinq jours, de temps en temps, chez un grand-parent. De nombreux couples de parents l'ont sans doute expérimenté, ainsi que chacun peut aisément le vérifier. Pourquoi dans ces conditions le fait de passer deux ou trois jours avec son père serait-il plus catastrophique ?

À part un préjugé systématiquement défavorable à l'égard des pères, je ne vois pas ce qui le justifie.

[/s] Je note avec Kelly * et Lamb ** « l'importance de la contribution du père au développement de l'enfant et le caractère préjudiciable de son éloignement ou de contacts limités avec son enfant en bas âge ». Je laisse au lecteur le soin de tirer les conclusions de ces constatations. »

http://url-ok.com/d74b4a

Cordialement

Par mimi493, le 19/12/2010 à 11:42

Il ne s'agit pas de préjugé à l'égard des pères, mais des constatations sur les conséquences sur le long terme. Un enfant a besoin de stabilité et comparer le fait de passer de temps en temps quelques jours chez les grands-parents et une résidence alternée est d'une énorme mauvaise foi.

La résidence alternée c'est à la mode, ça va avec le fumeux "droit à l'enfant" qui permet d'exiger tout et n'importe quoi pour contenter les adultes sans s'intéresser à l'enfant (ce sont d'ailleurs les mêmes qui vont défendre la résidence alternée et le droit à l'enfant).

Quand les parents s'entendent (conditions qui devraient être exigées pour la résidence alternée), il y a d'autres moyens pour que CHACUN des parents voient leurs enfants tous les jours.

Par exemple, j'ai des amis, c'est le père qui va chercher les enfants à l'école, qui les fait goûter, les devoirs, le jeu, puis la mère passe les récupérer à 18h30 (avec elle, le bain, le repas, le coucher) et c'est un WE sur deux. Chacun a fait des sacrifices sur son boulot, sa carrière afin d'être parent.